




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-315**

**Séance publique du**

**29 juin 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc168501-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EDUCATION ET CULTURE**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESSE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Christian ROLANDO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2015

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EDUCATION ET CULTURE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent au rayonnement international de la Ville d'Aix-en-Provence.

Au titre de l'année 2015, je vous propose donc d'encourager la structure suivante :

**Éducation et Culture**

Dans le cadre de l'année du Japon à Aix-en-Provence, le lycée Vauvenargues a initié un projet d'échange avec le lycée international de Kumamoto.

30 jeunes aixois se déplaceront ainsi à Kumamoto au mois de novembre tandis que le Lycée Vauvenargues accueillera 30 lycéens de Kumamoto début 2016.

Les échanges entre lycéens porteront notamment sur le théâtre Nô, avec l'implication de Maître Kano, donateur du théâtre à la Ville d'Aix-en-Provence.

Le budget global de l'opération s'élève à 71 295 euros dont 38 000 euros seront pris en charge par les familles japonaises et aixoises. La Région Provence Alpe-Côte d'Azur supporte le projet à hauteur de 2 460 euros et la Ville de Kumamoto propose une participation financière équivalente à celle de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le projet est co-porté par le lycée Vauvenargues et l'Association Éducation et Culture, composée de professeurs du lycée.

N° Tiers	Libellé Association	Subvention 2013	Subvention 2014	Subvention proposée année 2015	Convention / Avenant
----------	---------------------	-----------------	-----------------	--------------------------------	----------------------

77801	Éducation et Culture	0 €	0 €	2 000 €	
-------	-------------------------	-----	-----	---------	--

Ces propositions ont été validées en date du 12 mai 2015

A cet effet, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, au titre des Relations Internationales, pour l'année 2015, d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Éducation et Culture pour la mise en œuvre d'un échange avec le lycée international de Kumamoto.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, sur la ligne 2154 imputation 048-6745-920, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-315 - RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EDUCATION ET CULTURE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)